



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dépose la réponse du gouvernement au rapport du Comité spécial sur les relations extérieures du Canada

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déposait le 4 décembre la réponse du gouvernement au rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes touchant les relations extérieures du Canada. Voici quelques extraits de la réponse du gouvernement aux recommandations du comité concernant le contrôle des armements.

Conclusion/Recommandation

16. Nous recommandons que le Canada multiplie ses efforts multilatéraux au sein de l'OTAN, des Nations Unies et dans d'autres tribunes où il est question du désarmement, de même que ses négociations bilatérales avec les États-Unis et l'Union soviétique ainsi qu'avec d'autres pays, afin de faire accepter un ensemble complet de mesures de contrôle des armements. Ces mesures, qui ont été approuvées par le gouvernement, sont les suivantes :

Réponse

Le gouvernement se réjouit de ce que le comité appuie ses six objectifs en matière de contrôle des armements et de désarmement, et il se propose de les poursuivre énergiquement en se servant de toutes les voies diplomatiques appropriées.

Conclusion/Recommandation

16a. Une réduction mutuelle et vérifiable des arsenaux nucléaires, ainsi que des mesures connexes visant à améliorer la stabilité stratégique. Ces dernières doivent comprendre en particulier une réaffirmation du Traité ABM sur les missiles antimissiles, interprété strictement comme interdisant tous les travaux sur les systèmes défensifs, sauf la recherche fondamentale.

Réponse

Le gouvernement croit que la toute première priorité de la communauté internationale devrait être une réduction radicale, mutuelle et vérifiable des arsenaux nucléaires. Le gouvernement va continuer d'exercer des pressions sur les États-Unis et l'Union soviétique pour que ces deux pays respectent le Traité ABM jusqu'à la signature d'un nouveau traité.

Conclusion/Recommandation

16b. Le maintien et le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires.

Réponse

Le gouvernement se réjouit de ce que le comité reconnaisse avec lui la nécessité de maintenir et de renforcer le régime de non-prolifération. L'apparition de nouveaux fournisseurs et de nouvelles technologies nucléaires rend d'autant plus urgente la nécessité de trouver une solution pour contenir cette prolifération. Sur les plans politique et technique, le Canada s'est efforcé à la fois d'empêcher la dissémination des armes nucléaires d'un pays à l'autre, ce que l'on appelle la «prolifération horizontale», et de réduire l'accumulation croissante d'armes nucléaires de plus en plus sophistiquées par les puissances nucléaires, ce que l'on appelle la «prolifération verticale».

Conclusion/Recommandation

16d. L'élaboration d'un traité global d'interdiction des essais nucléaires dont l'application serait mutuellement vérifiable.

Réponse

La négociation d'un traité global d'interdiction complète des essais nucléaires, dont l'application serait adéquatement vérifiable, reste un objectif fondamental de la politique canadienne. Entre-temps, le Canada soumet des propositions aux diverses tribunes chargées de préparer un tel traité, et il travaille à mettre au point les techniques de vérification qui seront nécessaires.

Conclusion/Recommandation

19. Les décisions militaires auxquelles le Canada participe à titre de membre de l'OTAN ne doivent pas être prises sans qu'on ait dûment pesé les conséquences qu'elles auront sur le contrôle des armements. La politique sur le contrôle des armements et le désarmement, d'un côté, et la politique de défense, de l'autre, doivent fonctionner en tandem.

Réponse

Tout examen de la politique de défense tient pleinement compte de la politique du gouvernement en ce qui a trait au contrôle des armements et au désarmement. Ce sont là deux composantes essentielles de

la politique canadienne en matière de sécurité qui ne pourraient être prises en considération indépendamment l'une de l'autre.

Conclusion/Recommandation

20. Nous avons conclu qu'il conviendrait d'améliorer les moyens dont dispose le gouvernement pour formuler une politique sur le contrôle des armements et le désarmement. Nous ne sommes pas en mesure de préciser comment on pourrait améliorer ces moyens mais il faudrait au moins un nouveau mécanisme d'élaboration de la politique qui permette de concilier les vues du ministère des Affaires extérieures et celles du ministère de la Défense nationale. Nous pensons également que la politique étrangère est élaborée de façon plus coordonnée et plus énergique si les grandes orientations que le gouvernement entend lui donner sont régulièrement soumises à la population. Le nouveau service devrait être tenu de faire périodiquement rapport au Parlement.

Réponse

C'est le comité du Cabinet chargé de la politique étrangère et de la défense qui, en dernière analyse, coordonne cette politique, mais le gouvernement reconnaît la nécessité d'un dialogue étroit avec le Parlement. Par conséquent, si les parlementaires le désirent, les deux ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale pourraient faire des présentations périodiques conjointes à une réunion mixte du Comité permanent des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, et du Comité permanent de la Défense nationale. Cette initiative, qui s'ajouterait aux mécanismes de liaison interministérielle existants, devrait permettre de répondre aux objectifs de la recommandation. Une participation du public à l'élaboration de la politique dans ces domaines est prévue, notamment par le biais du travail de l'Ambassadeur au désarmement et du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements ainsi qu'une plus grande disponibilité des ministres en Chambre. En dernière analyse, il appartient aux ministres d'assurer un examen adéquat de la politique de sécurité nationale et de défendre cette politique devant le Parlement. »